

Type : Protocole

Titre de l'entente :

Partenaire(s) : Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve, Belgique)
=> École Polytechnique

Unité de rattachement (UL) : Faculté des sciences et de génie

Responsable(s) : Josée Desharnais, Faculté des sciences et de génie, Sciences et génie-Département d'informatique et de génie logiciel, Pavillon Adrien-Pouliot
Nadia Tawbi, Faculté des sciences et de génie, Sciences et génie-Département d'informatique et de génie logiciel, Pavillon Adrien-Pouliot

Mode de coopération : Échanges d'étudiants

Domaine(s) : Sciences et génie

Mode de coopération : PROFIL INTERNATIONAL

Domaine(s) : Baccalauréat en génie logiciel (B. Ing.) (B-GLO (GLO))
Baccalauréat en informatique (B. Sc. A.) (B-IFT (IFT))

	<u>signature</u>	<u>échéance</u>	<u>dénonciation</u>
Dates :	2011-02-16	2016-02-16	

Durée : 5 ans

Nbr. de places/programme : 6

Remarque :

Note de diffusion : 3 étudiants par programme au PI.
6 au total.

Numéro de l'entente : 10930

PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ETUDIANTES ET D'ETUDIANTS

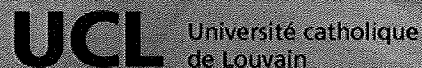
entre

**l'Université Laval (Québec,
Canada) –
Faculté des Sciences et Génie**



et

**Université Catholique de
Louvain (Belgique) –
École Polytechnique**



PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS

Entre : l'Université Laval (Québec, Canada)
la Faculté des sciences et génie

et l'Université Catholique de Louvain (Belgique)
l'École Polytechnique

La Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval et l'École Polytechnique de l'Université Catholique de Louvain (appelée EPL-UCL dans la suite du texte) souhaitent mettre en œuvre, sur une base de réciprocité et dans l'intérêt des deux établissements, un protocole qui permette à leurs étudiantes et étudiants inscrits dans un programme régulier et à temps complet de suivre des cours à l'établissement d'accueil tout en obtenant leur grade de l'établissement d'attache.

Les étudiants de l'Université Laval participent à ce programme d'échange dans le cadre du Profil international.

Les parties s'entendent sur les conditions suivantes :

1. Les établissements partenaires s'engagent à échanger, par année académique, un maximum de six (6) étudiants inscrits :
 - a) soit dans les programmes de **Baccalauréat en informatique** ou de **Baccalauréat en génie logiciel** de l'Université Laval et dans les programmes correspondant de l'EPL-UCL;
 - b) ou dans tout autre programme en ingénierie de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval et de l'EPL-UCL sous réserve de l'approbation de la direction de programme.
2. Les établissements partenaires s'entendent pour reconnaître les cours réussis par leurs étudiants dans l'établissement d'accueil.
3. Les établissements partenaires choisissent leurs candidates et leurs candidats selon une présélection de l'établissement d'origine et les procédures d'admission propres de l'établissement d'accueil.
4. Les établissements partenaires dressent conjointement pour chaque programme repris dans l'art 1 a), la liste des activités de formation pour les étudiants participants à partir de leur répertoire officiel respectif. Ces listes, en Annexe A de ce protocole, devront être actualisées tous les cinq (5) ans.
5. L'établissement d'attache transmet à l'établissement d'accueil, aux dates convenues, un dossier pour chaque étudiant, constitué au minimum des pièces suivantes :
 - un relevé de notes officiel;
 - un certificat de naissance et une preuve de citoyenneté (copie du passeport);
une liste d'activités de formation autorisées conjointement par les établissements partenaires;
6. L'établissement d'accueil n'exige pas de droits de scolarité des étudiants participants ;

7. Les établissements partenaires assurent aux étudiants un accueil de qualité, leur désignent un responsable académique pour favoriser leur intégration dans leur programme d'études et leur transmettent l'information nécessaire pour trouver un logement.
8. Chaque établissement souscrit aux assurances de responsabilité professionnelle pour couvrir adéquatement ses opérations, activités et engagements associés au présent protocole.
9. Les établissements partenaires s'engagent à informer leurs étudiants du contenu du présent protocole par une publicité adéquate.
10. Les établissements partenaires obtiennent les engagements suivants de leurs étudiants :

Avant leur départ

- a) d'avoir complété le nombre de sessions exigé par leur programme d'études;
- b) de faire approuver leur choix d'activités de formation par leur directeur de programme ;
- c) de veiller personnellement et en temps requis à l'obtention des documents légaux exigés par les autorités d'immigration du pays d'accueil;
- d) de s'inscrire à titre d'étudiant régulier et à temps complet et de payer leurs droits de scolarité à leur université d'attache;

Durant leur séjour à l'université d'accueil

- e) de se conformer aux règlements de cet établissement;
- f) de s'inscrire pour une session (semestre) au moins, mais pas plus de deux;
- g) d'assurer leurs frais de transport, de subsistance, de matériel pédagogique et d'assurances (maladie et hospitalisation*, biens personnels, responsabilité civile, automobile, etc.) pendant leur séjour dans l'établissement d'accueil;

** les étudiants accueillis à l'Université Laval adhèrent obligatoirement au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation offert par cet établissement, à moins de bénéficier d'une entente de réciprocité en matière de santé et sécurité sociale et d'en faire la preuve au moment de l'inscription.*


- h) de voir à ce que soit transmis à leur établissement d'attache leur relevé de notes officiel et, s'il y a lieu, d'en d'assumer les frais.

Durée et portée du protocole

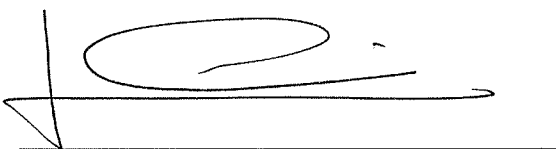
La durée de ce protocole est de cinq ans renouvelables et entre en vigueur à compter de la rentrée académique qui suit la date de sa signature par les deux parties. Il peut être modifié par consentement mutuel écrit des parties moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours. L'annexe de cours devra être renouvelée tous les cinq (5) ans.

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à ce protocole moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours.

Pour l'École Polytechnique de L'Université Catholique de Louvain	Pour l'Université Laval
---	--------------------------------



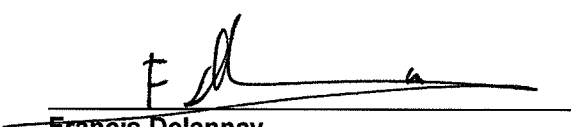
Bruno Delvaux
Recteur de l'UCL



Bernard Garnier
Vice-recteur aux études et aux activités internationales

Date : Le 31 janvier 2011

Date : 23-02-2011



Francis Delannay
Doyen de l'EPL



Guy Gendron
Doyen
Faculté des sciences et de génie

UCL
Université catholique de Louvain



Ecole Polytechnique
1, rue Archimède
1348 Louvain-la-Neuve (Belgique)

Date : 16 fév. 2011

PROFIL INTERNATIONAL

ANNEXE A

LISTE DES COURS

Les étudiants participants de l'EPL-UCL choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans les listes ci-dessous. L'approbation finale des choix de cours sera traitée de façon personnalisée par la direction de programme (ou responsable académique) de chaque étudiant participant avant son départ et au moment de son inscription et cela afin d'éviter que les cours ne présentent aucun conflit d'horaires.

COURS ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS FRANÇAIS À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Cours de 1^{er} cycle en génie logiciel

<http://www.ulaval.ca/sg/CO/C1/GLO.cours.html>

Cours de 2^e et 3^e cycles en génie logiciel

<http://www.ulaval.ca/sg/CO/C2/GLO.cours.html>

Cours de 1^{er} cycle en informatique

<http://www.ulaval.ca/sg/CO/C1/IFT.cours.html>

Cours de 2^e et 3^e cycles en informatique

<http://www.ulaval.ca/sg/CO/C2/IFT.cours.html>

Notes explicatives importantes :

1. les cours de « 1^{er} cycle » en Amérique du nord correspondent en Europe aux cours de la formation d'ingénieur dans les grandes écoles, tandis que les cours de « 2^e et 3^e cycles » en Amérique du nord correspondent respectivement aux cours du *Master recherche* et du *Doctorat* en Europe;
2. Compte tenu de l'expérience des années antérieures, nous déconseillons fortement aux étudiants visiteurs de suivre plus de 4 cours de 2^e et 3^e cycles durant une même session;
3. Tous les cours non contingentés indiqués ci-dessus de la **Faculté des Sciences et de génie de l'Université Laval** sont ouverts aux étudiants de l'**EPL-UCL** selon la disponibilité à l'horaire et sous réserve de leur approbation par leur direction de programme (ou responsable académique). La liste et une brève description de ces cours sont disponibles aux adresses indiquées dans l'encadré ci-dessus;
4. À l'Université Laval, un cours de **3 crédits** correspond à **9 heures d'études par semaine** incluant **3 heures de cours magistral** (selon les cours, les 6 autres heures sont réparties en travaux pratiques ou dirigés et travail personnel); un étudiant possède le statut **d'étudiant à temps plein** (en regard du *Règlement des études* de l'institution) durant une session donnée lorsqu'il est inscrit à un minimum de **12 crédits** (soit 4 cours ou l'équivalent de 24 ECTS);
5. À l'Université Laval, chaque session de cours d'**automne** et d'**hiver** est d'une durée de **15 semaines**;
6. Les cours de la session d'**automne** débutent au 1^{er} septembre et se terminent à la veille de Noël (21, 22 ou 23 selon les années);
7. Les cours de la session d'**hiver** débutent vers le 10 janvier et se terminent à la fin du mois d'avril;
8. La session d'**été** débute à compter de la première semaine du mois de mai;
9. D'autres cours non contingentés dans d'autres disciplines sont accessibles aux étudiants de l'EPL-UCL (génie électrique, génie informatique, mathématiques, génie physique, administration, management, langues, droit, gestion, etc.); l'analyse se fera au cas par cas par les responsables pédagogiques de chacun de nos deux établissements respectifs (voir <http://www.ulaval.ca/sg/CO/C1/premier.html> ou <http://www.ulaval.ca/sg/CO/C2/second.html> pour une liste exhaustive de cours disponibles de 1^{er} et de 2^e cycles dans une multitude d'autres disciplines);
10. Enfin, notons qu'à l'Université Laval, notre Bureau du registraire considère que 1 crédit nord américain correspond à 2 ECTS. En d'autres termes, pour qu'un étudiant de chez nous puisse se faire reconnaître 12 crédits de cours à son retour d'un séjour d'études dans une institution d'enseignement supérieur européenne, il doit avoir acquis un minimum de 24 ECTS.

COURS ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS À L'EPL-UCL

Les étudiants participants de l'**Université Laval** choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-après selon leur programme d'étude. Les cours ci-dessous sont ouverts aux étudiants de l'**Université Laval** selon la disponibilité à l'horaire, à condition bien sûr qu'il n'y ait pas de conflit d'horaire pour les cours qui seront retenus avant le départ et sous réserve de leur approbation par leur direction de programme.

Baccalauréat en informatique et baccalauréat en génie logiciel

Sigle	Titre	ECTS
Cours de Majeures de l'EPL		
LINGI1123	Calculabilité	4
LINGI1131	Concepts des langages informatiques	5
LINMA1702	Modèles et méthodes d'optimisation I	5
LSINF1140	Bases électroniques de l'informatique	6
LSINF1151	Laboratoire; résolution informatique de problèmes	7
LSINF1160	Introduction à l'algorithmique et programmation, Partie 1	6
LSINF1161	Introduction à l'algorithmique et programmation, Partie 2	5
LSINF1225	Conception orientée objet et gestion de données	5
LSINF1250	Mathématiques pour l'informatique	7
LSINF1252	Systèmes informatiques 1	5
Total Majeures		55

Baccalauréat en informatique et baccalauréat en génie logiciel (suite)

Sigle	Titre	ECTS
Cours de Master de l'EPL		
LINGI2132	Langages et traducteurs	5
LINGI2141	Computer networks : information transfer	5
LINGI2142	Computer networks: configuration and management	5
LINGI2143	Concurrent systems : models and analysis	5
LINGI2144	Secured systems engineering	5
LINGI2251	Software engineering : development methods	5
LINGI2252	Software engineering : measures and maintenance	5
LINGI2255	Software engineering project	5
LINGI2261	Artificial intelligence : representation and reasoning	5
LINGI2262	Machine Learning : classification and evaluation	5
LINGI2263	Computational Linguistics	5
LINGI2264	Automated reasoning	5
LINGI2315	Design of Embedded and real-time systems	5
LINGI2325	Graphic systems and applications	5
LINGI2339	Abstract interpretation	5
LINGI2346	Distributed application design	5
LINGI2347	Computer system security	5
LINGI2348	Information theory and coding	5
LINGI2355	Software requirements and architecture	5
LINGI2365	Constraint programming	5
LSINF2172	Database design	5
LSINF2224	Programming methods	5
LSINF2255	Software engineering project	5
LSINF2275	Data mining and decision making	5
LSINF2282	Gestion de projets informatiques	5
LSINF2335	Programming paradigms : theory, practice and applications	5
LSINF2356	Human-computer interaction	5
LSINF2382	Computer supported collaborative work	5

Total Master 140

Responsables pédagogiques (Université Laval)



Serge Talbot
Directeur
Direction générale des études de 1^{er} cycle



Nadia Tawbi
Directrice
Programme de baccalauréat en génie logiciel

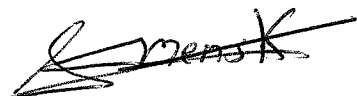


Josée Desharnais
Directrice
Programme de baccalauréat en informatique

Date : 18-02-2011

Date : 15 février 2011

Responsable pédagogique (EPL - UCL)



Kim Mens
Responsable de la commission de programmes en informatique

Date : 01.02.2011